

La Commission européenne incite les signataires du code de bonnes pratiques contre la désinformation à intensifier leurs efforts

La Commission européenne réclame aux grandes plateformes en ligne davantage d'efforts dans la lutte contre les fausses informations, sous peine de renforcer la régulation. Cette annonce, datée du 29 janvier, intervient quatre mois après la signature du code de bonnes pratiques contre la désinformation, alors que Bruxelles a publié les premiers rapports de mise en œuvre dudit code présentés par les associations professionnelles représentant le secteur de la publicité. La Commission a salué les progrès accomplis, notamment dans la suppression des faux comptes et la limitation de la visibilité des sites qui favorisent la désinformation. Elle invite toutefois les acteurs concernés à intensifier leurs efforts dans la perspective des élections européennes de mai 2019. Elle demande ainsi que des mesures supplémentaires soient prises pour assurer la transparence des publicités à caractère politique d'ici le début de la campagne, et pour permettre une bonne coopération entre ces plateformes et les différents États membres par l'intermédiaire des points de contact au sein du système d'alerte rapide.

Andrus Ansip, vice-président pour le marché unique numérique, a déclaré : « Les signataires sont passés à l'action, par exemple en donnant aux internautes des moyens nouveaux pour obtenir des informations plus détaillées sur la source d'un article ou d'une publicité. Ils devraient à présent veiller à ce que ces outils soient accessibles à tous dans l'Union, en contrôler l'efficacité et s'adapter en permanence aux nouveaux moyens utilisés par ceux qui propagent la désinformation ». La Commission menace d'adopter des mesures contraignantes de nature réglementaire à défaut de résultats satisfaisants.